

# PLUi de Rosult : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025

**Le document d'urbanisme en vigueur à Rosult (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 75 zones, dont 59 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 décembre 2025.**

- Le PLUi de Rosult s'applique dans sa version du 15 décembre 2025.
- Il délimite 75 zones : 59 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 13 agricoles (A) et 3 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Rosult occupe le rang 126 par le nombre de zones délimitées : 28 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 155 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Rosult depuis 2013, pour 154 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

## Le zonage en chiffres

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Zones délimitées       | <b>75 zones</b> |
| Zones urbaines (U)     | <b>59 zones</b> |
| Zones à urbaniser (AU) | <b>0 zone</b>   |
| Zones agricoles (A)    | <b>13 zones</b> |
| Zones naturelles (N)   | <b>3 zones</b>  |

## Le document en vigueur

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document en vigueur       | <b>Plan local d'urbanisme intercommunal</b>                                                                                                                                                                                                                                |
| Document                  | <b>PLUI DE LA PORTE DU HAINAUT</b>                                                                                                                                                                                                                                         |
| Version du                | <b>15 décembre 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Partition GPU             | <b>DU_200042190</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Règlement officiel (PDF)  | <b><a href="https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200042190/5d6451918468589f0c379f5a3c32f48c/200042190_reglement_20251215.pdf">https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200042190/5d6451918468589f0c379f5a3c32f48c/200042190_reglement_20251215.pdf</a></b> |
| Ce que nous avons pu lire | <b>Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu</b>                                                                                                                                                                                     |

## Les risques naturels et technologiques à Rosult

|                                                    |                                                                        |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Risques majeurs recensés                           | <b>Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre</b> |
| Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle  | <b>3 reconnaissances</b>                                               |
| Dernier événement reconnu, commencé le             | <b>6 juin 2016</b>                                                     |
| Péril de la dernière reconnaissance                | <b>Inondations et/ou Coulées de Boue</b>                               |
| Plans de prévention des risques naturels approuvés | <b>0 plan</b>                                                          |

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/rosult-59511>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

## PLUi de Rosult : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

## La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UAb, UB, UE, UEb, UEv, UJ, UJi

## Situation administrative

Code INSEE

59511

Code postal

59230

Intercommunalité

CA de la Porte du Hainaut

Département

Nord

Région

Hauts-de-France

## L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

75 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

75 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

75 zones

## L'urbanisme dans les communes voisines

Sars-et-Rosières (2,4 km)

20 zones

Bousignies (2,7 km)

22 zones

Brillon (2,9 km)

36 zones

Millonfosse (3,3 km)

61 zones

Lecelles (3,5 km)

77 zones

Rumegies (4,1 km)

49 zones

Hasnon (5,0 km)

85 zones

Saint-Amand-les-Eaux (6,2 km)

112 zones

Maulde (6,5 km)

39 zones

Thun-Saint-Amand (7,1 km)

32 zones

Nivelle (7,5 km)

69 zones

Mortagne-du-Nord (8,2 km)

45 zones

Château-l'Abbaye (8,6 km)

43 zones

Hélesmes (9,0 km)

39 zones

Wallers (9,2 km)

123 zones

Raismes (10,2 km)

111 zones

Bruille-Saint-Amand (10,4 km)

85 zones

Flines-lès-Mortagne (10,7 km)

67 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/rosult-59511>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.